


DOSSIER D'INSCRIPTION
DIPLOME D'ETAT CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

IDENTITE DE L'ETUDIANT(E)

NOM : (en lettres majuscules) : Sexe : M F
Prénoms : (dans l'ordre de l'état civil) :
Né (e) le à : Département : Pays :
Nationalité :  Portable : Courriel:@.....
Adresse de l'Étudiant :
.....

SCOLARITE ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Régime demandé : Externe Demi-pensionnaire

SCOLARITE DE L'ANNEE 2022-2023

Nom et adresse de l'établissement scolaire :
..... Classe : Options :

PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Père Mère Autre :

Nom : Prénom :

 Domicile :  Travail :  Portable :

Père Mère Autre :

Nom : Prénom :

 Domicile :  Travail :  Portable :

RESTAURATION SCOLAIRE

DEMI-PENSION

La gestion de la demi-pension se fait sous forme de forfait modulé.

Ce forfait consiste en la possibilité pour un étudiant de ne prendre son repas qu'un nombre déterminé de jours en fonction de son emploi du temps, et toujours les mêmes jours pendant toute l'année scolaire, et de payer en conséquence (ex : forfait de 3 jours : lundi, mardi, jeudi). Il va de soit que le prix unitaire d'un repas est d'autant plus bas que le nombre de jours concernés par un forfait est élevé.

Les forfaits vont de 1 à 5 jours.

Les inscriptions se font pour l'ensemble de l'année scolaire.

L'imprimé du choix du type de forfait sera remis à l'étudiant le jour de la rentrée et devra être remis à l'Intendance **impérativement pour le 18 septembre 2023.**

Le délai qui vous est laissé en début d'année scolaire doit vous permettre d'effectuer votre choix de manière définitive. En attendant, si le document de pré inscription au restaurant scolaire a été retourné à l'intendance dans les délais prescrits, l'étudiant sera accueilli sans problème à la demi-pension avec sa carte magnétique (à demander auprès des services de l'intendance). Cette carte lui servira également à accéder au lycée.

Pour les étudiants externes désirant déjeuner occasionnellement, les repas sont payables d'avance en chargeant la carte JEUN'EST directement à l'intendance (Bât 1- rez de chaussée – bureau 1001) ou par virement bancaire et par 10 repas (soit 43.50€) Il en est de même pour les demi-pensionnaires qui prendront exceptionnellement un repas un jour différent de ceux prévus.

En cas d'oubli, de perte ou de vol de sa carte, l'étudiant peut être admis au restaurant en s'identifiant auprès de la personne qui gère l'accès à la chaine du self. Dans les deux derniers cas, il devra acquérir une nouvelle carte.

TARIFS ET REGLEMENT DE LA DEMI-PENSION

TARIFS 2023 pour information

DEMI-PENSION :

FORFAIT	TARIF ANNUEL en €	Pour information 1 ^{er} trimestre 2022/2023	2 ^{ème} trimestre 2022/2023	3 ^{ème} trimestre 2022/2023
1 JOUR	156.60 €	60.90 €	47.85 €	47.85 €
2 JOURS	297.36 €	115.64 €	90.86 €	90.86 €
3 JOURS	423.36 €	164.64 €	129.36 €	129.36 €
4 JOURS	532.80 €	207.20 €	162.80 €	162.80 €
5 JOURS	626.40 €	243.60 €	191.40 €	191.40 €

TARIF DU REPAS HORS FORFAIT : 4.35 €

Le règlement s'effectue à chaque trimestre soit :

- par prélèvement automatique, les familles devront en faire la demande à l'Agence Comptable dès la rentrée scolaire au moyen d'un formulaire qui leur sera remis. La reconduction du prélèvement est automatique sauf demande contraire des familles.
- par chèque bancaire à l'ordre de l'Agent Comptable.
- en espèces.
- par paiement en ligne sur le site du lycée Arthur Varoquaux : les coordonnées (identifiants de connexion) sont jointes à la première facture.

CHANGEMENT DE REGIME AU COURS DE L'ANNEE SCOLAIRE

Au cours de l'année scolaire, les changements éventuels de régime ne pourront être que tout à fait exceptionnels, n'auront lieu qu'en début de trimestre et ne seront accordés que pour des motifs particulièrement circonstanciés et conformes au règlement intérieur sur demande écrite auprès du Chef d'Etablissement.

Cependant, si l'établissement est à l'origine d'une modification d'emploi du temps en cours d'année scolaire, l'adaptation du forfait sera de droit.

L'inscription au Lycée Varoquaux implique l'acceptation de son règlement intérieur et de l'ensemble de ses règles de fonctionnement

Fait à le 2023

Signature de l'étudiant